



FR

Protocole MAC
Comité d'experts gouvernementaux
Première session
Rome, 20 - 24 mars 2017

UNIDROIT 2017
Etude 72K – CEG1 – Doc. 8
Original : anglais
mars 2017

**DOCUMENT DE POSITION DU GROUPE DE TRAVAIL MAC SUR LE PROJET DE
PROTOCOLE A LA CONVENTION DU CAP PORTANT SUR LES QUESTIONS
SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT AGRICOLES, DE CONSTRUCTION
ET MINIERS**

7 février 2017

Le Groupe de travail MAC (le GT) représente des sociétés opérant dans les secteurs de la fabrication et du financement de matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers. La liste des membres du GT figure à l'Annexe 1.

Présentation

Le présent document exprime l'appui du GT au quatrième protocole envisagé (le Protocole MAC) à la Convention du Cap (la Convention) qui constitue une extension du champ d'application de la Convention afin d'y inclure les matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (MAC). Ce document fournit en outre des observations sur la version actuelle du Protocole MAC¹ afin que le Protocole MAC puisse être adapté pour mieux refléter les réalités et les besoins des secteurs industriels MAC tels que les comprennent les acteurs du marché.

Eléments-clés de soutien

1. Economies et croissance : le Protocole MAC va générer de la croissance et augmenter l'efficacité dans les secteurs industriels MAC pour les prêteurs et les emprunteurs, pour les fabricants de matériels d'équipement et les acheteurs, dans les pays développés comme dans les pays émergents en réduisant les risques et les coûts du financement basé sur les actifs. La Convention et son premier Protocole portant sur les matériels d'équipement aéronautiques (le Protocole aéronautique) ont fait l'objet de 66 ratifications (65 pays et l'Union européenne) à ce jour et devraient permettre de réaliser des économies de 161 milliards de dollars américains en coûts de financement de 2009 à 2030². Le Protocole MAC promet de reproduire le même succès. En comparant les volumes du commerce annuel portant sur les équipements d'équipement aéronautiques et celui portant sur le matériel MAC, et même avec un champ d'application limité aux codes SH de grande valeur (tel

¹ UNIDROIT 2017 - S72K - CGE1 - Doc. 2 corr : Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, disponible au <http://www.unidroit.org/french/documents/2017/etude72k/cge01/s-72k-cge01-02corr-f.pdf> (dernière visite le 28 décembre 2016).

² Étude par Vadim Linetsky (Northwestern University): *Economic Benefits of the Cape Town Treaty* at 2 - 4 (2009), disponible à <http://www.awg.aero/assets/docs/economicbenefitsofCapeTown.pdf> (en anglais seulement).

que défini à la page 3), le Protocole MAC devrait générer des économies comparables à celles du Protocole aéronautique³.

2. Développement : le Protocole MAC va permettre aux économies développées et aux économies émergentes de financer et d'acquérir des équipements MAC sophistiqués et de grande valeur à un coût réduit et plus efficacement. Ainsi, le Protocole MAC aidera à atteindre les objectifs de développement durable 9.3, 17.3 et 17.5 sur la promotion du financement et de l'investissement dans les pays en développement, adoptés et auxquels se sont engagés plus de 150 dirigeants de la planète aux Nations Unies en septembre 2015⁴.

3. Par conséquent, le GT en appelle aux pays pour qu'ils soutiennent l'adoption du Protocole MAC à la première session du Comité d'experts gouvernementaux. Le GT espère que les observations dans ce document seront dûment examinées par les participants à la réunion afin d'assurer que le Protocole MAC reflète les réalités et les besoins des secteurs industriels MAC.

I. LE PROBLEME : LE BESOIN D'UNE COLLABORATION INTERNATIONALE POUR AUGMENTER LA SECURITE JURIDIQUE ET REDUIRE LES COUTS DU FINANCEMENT GARANTI PAR UN ACTIF PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Le financement garanti par un actif se heurte à une insécurité juridique coûteuse lorsque les biens garantis (tels qu'avions, grues mobiles ou tracteurs industriels) traversent les frontières. « La règle de conflit de lois largement consacrée s'agissant des biens corporels, la *lex rei sitae* (la loi applicable est celle du lieu de situation du bien), ne convient pas [à ce problème]»⁵. Les emprunteurs et les prêteurs s'exposent à des risques lorsqu'ils ne peuvent savoir avec certitude quelle loi s'appliquera et si des garanties portant sur le matériel financé (dont il est impossible qu'elles soient inscrites dans le registre de chaque Etat) auront priorité en cas d'inexécution des obligations. Cette insécurité juridique se traduit par une augmentation des coûts du financement et par une diminution du commerce et du développement mondial.

II. UNE SOLUTION RECONNUE : LA CONVENTION DU CAP ET LE PROTOCOLE AERONAUTIQUE

4. La Convention du Cap a démontré être un modèle de succès pour l'amélioration des pratiques du financement garanti, ainsi qu'en témoigne son Protocole aéronautique, lequel a fait l'objet à ce jour de 66 ratifications (l'Union européenne et 65 Etats contractants, représentant à la fois les économies émergentes et les économies développées). La Convention et le Protocole aéronautique abaissent le coût du financement des biens meubles aéronautiques de grande valeur en fournissant un cadre réglementaire international et un registre central mondial pour les garanties. En vertu de ce système, quel que soit le lieu où se déplace le bien financé, les parties au contrat de financement peuvent être certaines de la loi applicable et peuvent inscrire les garanties dans un registre central.

5. La mise en œuvre du Protocole aéronautique s'est traduite par une réduction significative du risque de financement aéronautique, avec des économies évaluées à 161 milliards de dollars américains en coûts de financement entre 2009 et 2030⁶. En outre, « une preuve convaincante de

³ Voir *infra* page 3; Mooney, Dubovec et Brydie-Watson, *The Mining, Agriculture and Construction Equipment Protocol to the Cape Town Convention Project: the Current Status* cf. 347, Oxford University Press, 332-360 UNIF. L. REV., Vol. 21, 2016, doi: 10.1093/url/unw023 (en anglais).

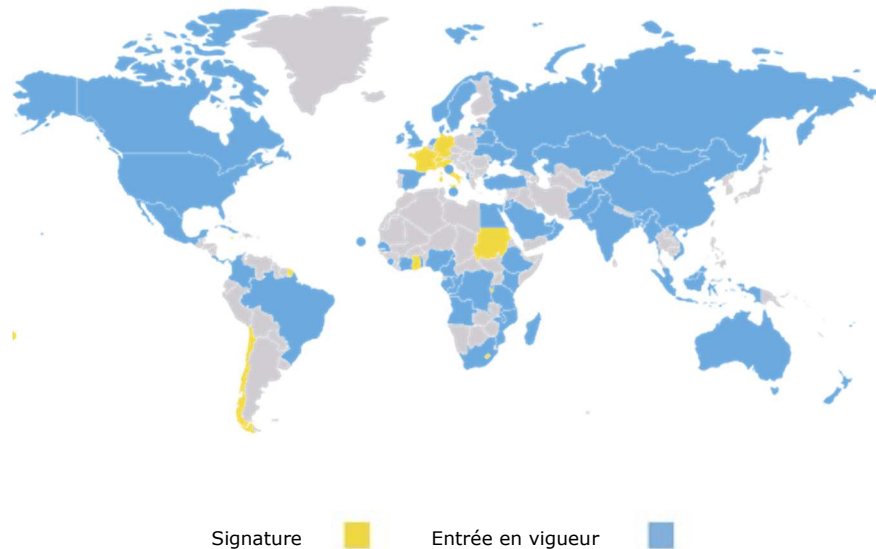
⁴ Objectifs de développement durable 9.3, 17.3 et 17.5 énumérés à la page 6.

⁵ Mooney, Dubovec et Brydie-Watson, *supra* note 3 cf. 334, Oxford University Press, 332-360 Unif. L. Rev., Vol. 21, 2016, doi: 10.1093/url/unw023 (en anglais).

⁶ Vadim Linetsky (Northwestern University). *Economic Benefits of the Cape Town Treaty 2-4* (2009), disponible au <http://www.awg.aero/assets/docs/economicbenefitsofCapeTown.pdf> (en anglais).

l'effet de la Convention sur la réduction du risque lié au crédit est la reconnaissance par l'Organisation de coopération et de développements économiques de l'Accord sectoriel sur les aéronefs [...] lequel permet aux agences de crédits à l'exportation de facturer des primes moins élevées sur le financement fourni aux utilisateurs finaux situés dans les Etats contractants. »⁷

Etat de mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap⁸



III. UNE AUTRE OPPORTUNITE : LE PROTOCOLE SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT AGRICOLES, DE CONSTRUCTION ET MINIERES

6. Le Protocole MAC va étendre les avantages économiques de la Convention à certains matériels d'équipements agricoles, de construction et miniers de grande valeur. Du fait de la diminution du risque et du coût du crédit pour l'acquisition de matériel d'équipement MAC, les entreprises dans des économies développées et dans des économies émergentes auront accès à des matériels équipements MAC sophistiqués de grande valeur à moindre coût et plus efficacement. Dans certains cas, le Protocole MAC pourra même rendre possible l'acquisition de matériel d'équipement MAC de grande valeur pour des entreprises qui n'y ont actuellement pas accès faute de financement abordable.

7. Globalement, on espère que le Protocole MAC génèrera des économies comparables à celles du Protocole aéronautique, qui sont d'environ 8 milliards de dollars américains par année entre 2009 et 2030⁹. Le champ d'application du Protocole MAC sera défini par référence au Système harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (le Système SH). Le SH est utilisé par plus de 200 pays pour 98% du commerce international de marchandises pour cataloguer et organiser des biens corporels sous environ 5.000 codes à six chiffres (les Codes SH). Le champ d'application du Protocole MAC sera défini par une liste de Codes SH qui comprend du matériel d'équipement de

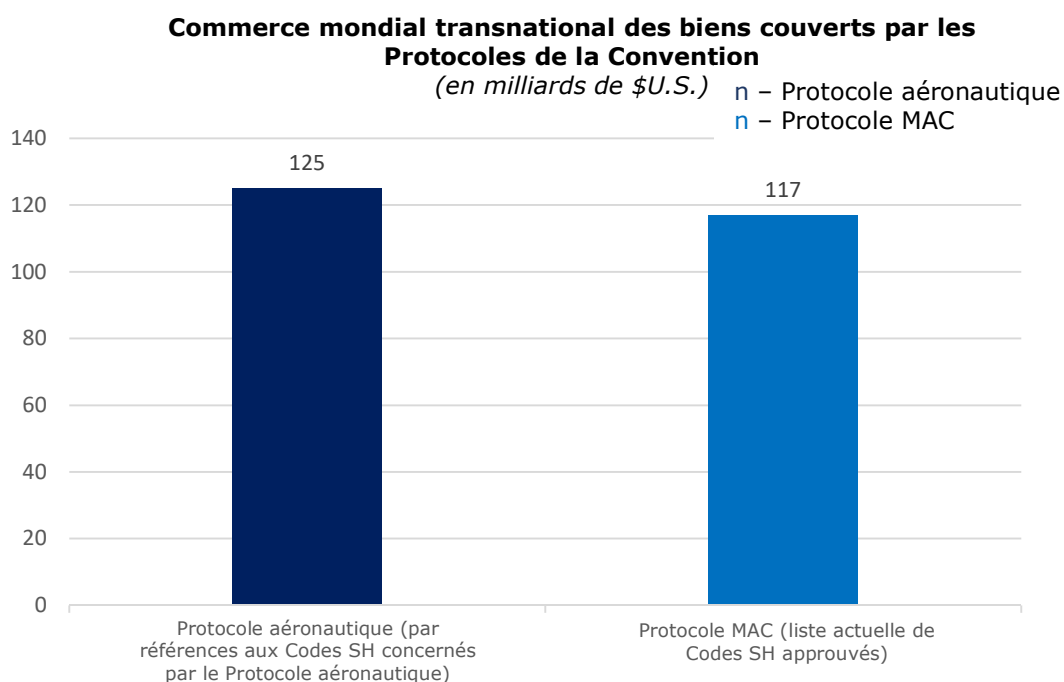
⁷ Mooney, Dubovec et Brydie-Watson, *supra* note 3 cf. 341 (citant l'Organisation de coopération et de développements économiques, Accords sectoriels aux crédits export sur les aéronefs civils, Doc TAD/ASU (1^{er} février), <http://www.oecd.org/fr/tad/xcred/ctc.htm>, en anglais).

⁸ Status Map, UNIDROIT, disponible à <http://www.unidroit.org/status-2001capetown-aircraft?id=1773>.

⁹ Mooney, Dubovec et Brydie-Watson, *supra* note 3.

grande valeur et mobile MAC. Le GT a fourni à UNIDROIT et aux rédacteurs du Protocole MAC une liste prioritaire de Codes SH afférents aux matériels d'équipement qui bénéficieraient significativement de la Convention et du Protocole MAC. Au terme des discussions tenues à UNIDROIT, le champ d'application du Protocole MAC a été adapté pour inclure une liste de Codes SH qui inclut uniquement du matériel d'équipement MAC de grande valeur. La liste finale de Codes SH pour le Protocole MAC représente plus de 117 milliards de dollars américains en commerce transnational tel que déterminé par la banque de données UN Comtrade¹⁰. En comparaison, le Protocole aéronautique concerne environ 125 milliards de dollars américains en commerce transnational¹¹. De fait, l'impact de ces deux Protocoles devrait être assez semblable.

8. La liste préliminaire des Codes SH est disponible sur le site internet d'UNIDROIT¹². Le GT appuie la liste de Codes SH présentée dans l'avant-projet de Protocole MAC.



IV. OBSERVATIONS : AMELIORER LE PROTOCOLE MAC AFIN DE MIEUX REpondre AUX REALITES ET AUX BESOINS DES SECTEURS INDUSTRIELS MAC

9. Le Protocole MAC va générer un maximum d'économies si (1) ses dispositions produisent des effets certains et si (2) les entités non-gouvernementales sont informées de l'état de mise en œuvre du Protocole MAC. Le GT recommande donc les changements ci-après.

1. Inclure seulement la Variante A de l'article X sur les mesures en cas d'insolvabilité

10. Le GT recommande que les Variantes B et C (de l'article X sur les mesures en cas d'insolvabilité) soient retirées du Protocole MAC afin d'augmenter la sécurité juridique et ainsi de réduire le coût du financement. Dans ce cas, un pays aurait l'option soit de ratifier selon les termes

¹⁰ *Id.* cf. 347 (citant UN Comtrade Data, disponible au <https://comtrade.un.org/data/>).

¹¹ *Id.*

¹² *Introduction au Protocole MAC*, UNIDROIT (19 déc. 2016), <http://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours-etudes/current-studies-fr/protocole-mac>.

prévus par la Variante A ou simplement de conserver le droit national. Le GT reconnaît que laisser la Variante A comme seule option pourrait être perçue négativement par certains Etats, mais il est d'avis que de telles inquiétudes seraient compensées par les avantages d'une sécurité accrue concernant les protections fournies par le Protocole MAC. En outre, l'expérience pratique du Protocole aéronautique montre que parmi les 66 ratifications actuelles, seul un pays a ratifié le Protocole aéronautique en choisissant une variante autre que la Variante A.¹³

2. Fournir un meilleur système pour assurer l'information des entités non-gouvernementales

11. Le GT recommande que le Protocole MAC inclue un système pour informer les entités non-gouvernementales de la mise en œuvre du Protocole MAC. L'article XXXIII prévoit qu'UNIDROIT, en sa qualité de Dépositaire, est tenu d'informer les Etats contractants des ratifications, des retraits et des changements de déclarations et des dénonciations du Protocole MAC en vertu de l'article XXXI. Le GT recommande la mise en place d'un système de notification similaire aux entités non-gouvernementales. Une telle fonction pourrait être assumée par le Registre central et/ou par UNIDROIT. Le Registre central conserve les courriers électroniques des « administrateurs approuvés » (entités et personnes physiques qui ont inscrit une garantie).¹⁴ UNIDROIT pourrait fournir des mises à jour au Registre central, lequel relayerait ces mises à jour aux administrateurs approuvés. De plus, le Registre central ou UNIDROIT pourrait maintenir une liste d'envoi à laquelle d'autres personnes physiques ou entités pourraient s'inscrire, afin de garder informés ceux qui n'ont pas une garantie internationale inscrite.

12. Le GT considère ces changements comme étant des améliorations essentielles au Protocole MAC. L'appui du GT à l'adoption du Protocole MAC n'est cependant pas subordonné à l'acceptation de toutes ces recommandations.

V. L'ETAPE SUIVANTE: LES ETATS DEVRAIENT APPUYER L'ADOPTION DU PROTOCOLE MAC

13. Le GT soutient l'adoption du Protocole MAC. Le Protocole MAC suivra l'exemple du Protocole aéronautique qui a recueilli 66 ratifications à ce jour et dont le succès est reconnu pour réduire le coût du financement, et il produira de grands avantages aux secteurs industriels MAC, aux fabricants et aux acquéreurs de matériels d'équipement, aux prêteurs et aux emprunteurs, dans les économies développées et dans les économies émergentes.

14. En conclusion, le GT invite instamment les pays à appuyer l'adoption du Protocole MAC à la première session du Comité d'experts gouvernementaux. Le GT espère que les observations soumises dans le présent document seront dûment examinées par les participants à la réunion, afin d'assurer que le Protocole MAC reflètera les réalités et les besoins des secteurs industriels MAC.

¹³ Voir *Etat – Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile*, UNIDROIT, <http://www.unidroit.org/fr/etat-2001capetown-aircraft> (dernière visite le 27 janvier 2017). On notera que ce pays envisage actuellement de modifier sa ratification du Protocole Aéronautique en adoptant la Variante A.

¹⁴ *How Do I Get Started?* INTERNATIONAL REGISTRY OF MOBILE ASSETS, <https://www.internationalregistry.aero/ir-web/> (dernière visite le 20 janvier 2017) (en anglais).

Objectifs de développement durable ¹⁵

Objectif 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Objectif 17.5 : Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

Objectif 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

¹⁵ *Objectifs de développement durable,* <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (dernière visite, 28 décembre 2016).

Annexe 1

Les membres du GT MAC

Membre	Description
Association britannique des entreprises de matériel d'équipement minier (<i>Association of British Mining Equipment Companies</i>)	Représente plus de 30 compagnies britanniques membres et plus de 1 milliard de dollars américains de valeur en exportation de matériel d'équipement minier.
Association des fabricants de matériels d'équipement (<i>Association of Equipment Equipment Manufacturers</i>)	Représente plus de 900 membres aux États-Unis, au Canada et en Chine.
AGCO	Leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions agricoles. La gamme complète de matériels d'équipement et de services liés d'AGCO sont distribués mondialement par le biais de 3.000 revendeurs et distributeurs indépendants dans plus de 140 pays. En 2015, AGCO a réalisé des ventes nettes de 7.5 milliards de dollars américains avec plus de 20.000 employés.
Caterpillar	Le leader mondial de fabrication de matériels d'équipement miniers et de construction, de moteurs diesel et à gaz naturel, de turbines à gaz industrielles, et de locomotives diesel-électrique.
Comité Européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole - CEMA (<i>European Agricultural Machinery</i>)	Représente 4.500 fabricants et 10 associations nationales.
CNH Industrial	Fabricant mondial de véhicules agricoles avec plus de 64.000 employés dans 64 usines de fabrication et 50 centres de recherche et de développement dans 180 pays.
Association des sociétés de crédit-bail et de financement d'équipement (<i>Equipment Leasing and Finance Association</i>) (ELFA)	Représente des sociétés de services financiers et des fabricants aux États-Unis d'Amérique, un secteur qui représente un billion de dollars US.
John Deere	Deere & Company est un leader mondial qui fournit des produits et services pour l'agriculture, la construction, la foresterie et l'entretien du gazon. John Deere vend des produits dans plus de 130 pays et a plus de 55.000 employés dans le monde.
Tractors and Farm Equipment Limited	Fabricant indien de tracteurs avec des ventes annuelles de plus de 150.000 tracteurs (au niveau national et international) et est présent dans plus de 100 pays.
VDMA (Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau) Mechanical Engineering Industry Association)	Représente plus de 3.200 entreprises majoritairement de taille moyenne dans l'industrie des biens d'équipement, ce qui en fait la plus grande association professionnelle en Europe.
VDP (Association of German Pfandbrief Banks)	Représente des financiers pour la construction résidentielle et commerciale.
Vermeer	Fabricant mondial de matériel d'équipement pour la construction souterraine, l'exploitation minière de surface, l'entretien des arbres, les travaux agricoles et environnementaux, répondant aux besoins de la vie, de la gestion des ressources naturelles et soutenant l'approvisionnement en produits alimentaires.